



**Conseil d'administration  
du Programme des Nations Unies  
pour le développement  
et du Fonds des Nations Unies  
pour la population**

Distr. générale  
16 avril 2004  
Français  
Original: anglais

---

**Session annuelle de 2004**

14-23 juin 2004, Genève

Point 5 de l'ordre du jour provisoire

**Programmes de pays et questions connexes**

**Projet de descriptif de programme  
pour le Lesotho (2005-2007)**

**Table des matières**

	<i>Paragraphes</i>	<i>Page</i>
I. Analyse de la situation	1-10	2
II. Résultats et enseignements retenus de la coopération antérieure	11-16	3
III. Programme proposé	17-36	5
IV. Gestion, suivi et évaluation du programme	37-42	8
Annexe		
Cadre de résultats et de ressources pour le Lesotho (2005-2007) .....		10



## I. Analyse de la situation

1. Le Lesotho traverse actuellement une grave crise combinant les effets de la pandémie de sida, d'une pauvreté solidement ancrée et d'une insécurité alimentaire chronique. Les acquis en matière de développement socioéconomique et humain sont de ce fait compromis et l'existence même de l'État est remise en cause. Pour pouvoir relever ce défi, on a associé toutes les principales parties prenantes à l'élaboration du présent programme, qui porte sur la période allant de 2005 à 2007. On a organisé d'abord en mai 2003 une rencontre entre le représentant résident du Programme des Nations Unies pour le développement et le Ministre des finances, puis des consultations avec les représentants des bailleurs de fonds et de la société civile pour terminer par une réunion technique avec de hauts fonctionnaires et tous les autres organismes des Nations Unies présents au Lesotho.

2. Le présent programme de pays fait la première place aux besoins prioritaires du Lesotho, tels que répertoriés dans le nouveau bilan commun de pays qui est en cours d'élaboration. Il s'inspire également du Plan d'activité de l'Administrateur, du programme de réforme du pays (décrit en détail dans Vision 2020 et le Document de stratégie pour la réduction de la pauvreté, tous deux en cours de finalisation) et du Mandat de l'ONU sur les activités à entreprendre en Afrique australe (dont la version anglaise peut être consultée sous <[http://www.wftrelogs.org/bulletins/pdf/UNRIACSO\\_11.pdf](http://www.wftrelogs.org/bulletins/pdf/UNRIACSO_11.pdf)>) publié en avril 2003 par l'Envoyé spécial du Secrétaire général chargé d'évaluer les besoins humanitaires en Afrique australe.

3. Conforté par le succès des élections générales en 2002, le Lesotho a beaucoup progressé dans la voie de la démocratisation et le processus de développement a des chances réelles de connaître un nouveau revirement. Toutefois, les relations entre la société et la classe politique demeurent tendues en raison de la défiance à l'égard des hommes politiques, des problèmes liés aux droits fondamentaux et aux droits de la femme et de l'inexpérience de la vie en démocratie.

4. Le développement du pays est entravé par d'autres difficultés liées à la pandémie de sida. Le Lesotho enregistre le quatrième des plus forts taux d'infection au VIH au monde, ce qui correspondrait, selon les estimations, à environ 350 000 personnes, c'est-à-dire 30 % de la population adulte. La pandémie, conjuguée à une pauvreté fortement ancrée et à l'insécurité alimentaire, est à l'origine d'une nouvelle situation précaire, qui n'épargne pratiquement aucune famille. L'insécurité alimentaire s'explique par les mauvaises récoltes dues aux intempéries et rend un tiers de la population tributaire de l'assistance alimentaire depuis les moissons de 2002-2003. La pauvreté chronique est causée par une forte réduction des envois de fonds des mineurs Basotho émigrés en Afrique du Sud (alors que leur part dans le revenu national brut était de 46 % dans les années 80, elle est tombée à 20 % à la fin des années 90). Environ 60 % de la population vit en dessous du seuil de pauvreté; le coefficient de Gini, par lequel se mesure l'inégalité, a atteint 0,66 en 1995 et continue de croître.

5. Le Lesotho enregistre chez les femmes des taux d'alphabétisation plus importants que les autres pays de même catégorie. On trouve des femmes à la tête de la plupart des petites exploitations agricoles; elles possèdent environ les trois quarts des petites entreprises et sont responsables de l'essor extraordinaire du secteur de la confection. Pourtant, la société Basotho conserve son système

patriarcal, où c'est l'homme qui décide. La discrimination à l'égard des femmes repose sur les coutumes et le droit écrit, qui sont consacrés par la Constitution.

6. Par ailleurs, en dépit de l'aide fournie par le Gouvernement, le secteur agricole a du mal à relever son niveau de production en raison du trop grand nombre de personnes victimes du sida. La diminution des revenus des ménages et des possibilités d'emploi pour un grand nombre de mineurs migrants de retour au pays entretient la pauvreté chronique.

7. Il existe une corrélation très nette entre les problèmes que le Lesotho connaît actuellement et la qualité de l'environnement. La dégradation du milieu naturel entraîne la disparition des moyens de subsistance, mais ce sont précisément la pauvreté, la maladie et le désespoir qui sont à l'origine de cette dégradation.

8. L'indicateur de développement humain au Lesotho a rapidement diminué au cours des 10 dernières années, à cause de l'augmentation du taux de mortalité associée au sida depuis la fin des années 80. En 1986, l'espérance de vie à la naissance était de 55 ans, et devait, selon les projections, atteindre 60 ans en 2001. Au lieu de cela, elle est tombée à 49 ans. Dans le classement des pays selon leur indicateur de développement du PNUD (<http://hdr.undp.org/reports/global/2003/>), le Lesotho, qui s'était classé 127<sup>e</sup> sur 174 pays en 1998, a chu à la 137<sup>e</sup> place en 2003.

9. Il est certain que la crise actuelle freine le pays dans sa poursuite des objectifs du Millénaire pour le développement. Le sida réduit fortement les revenus et les biens des ménages et fragilise le système de protection sociale, entraînant du même coup la disparition des mécanismes qui permettent habituellement aux familles pauvres de faire face aux mauvaises récoltes passagères et aux disettes. Les taux d'abandon scolaire augmentent chez les enfants, en particulier chez les filles, qui doivent travailler ou chercher de la nourriture pour la famille et s'occuper aussi des malades.

10. L'accès du pays aux marchés mondiaux, l'un des objectifs du Millénaire pour le développement, se dénote par la création massive d'emplois (50 000) dans le secteur de la confection, et ce, grâce aux conditions avantageuses créées par la loi américaine en faveur de la croissance de l'Afrique et de son accès aux marchés (*African Growth and Opportunity Act*). La migration croissante, surtout des travailleuses, des campagnes vers les villes constitue une autre source possible de transmission du VIH, semblable à celle qu'avait engendrée le retour d'Afrique du Sud des mineurs Basotho migrants.

## **II. Résultats et enseignements retenus de la coopération antérieure**

11. Pendant toute la période qui a précédé les élections de mai 2002 et depuis lors, le PNUD se sert de sa position impartiale pour aider le pays sur la voie de la démocratisation, lui apportant le soutien stratégique nécessaire à un règlement politique qui a permis au pays d'instaurer un climat de confiance sur sa scène politique. On s'est rendu compte que les activités du PNUD ne pouvaient pas être évaluées seulement en termes de dépenses, mais devaient également s'estimer en termes de qualité des services de conseils et d'aide fournis au pays pour lui permettre de poursuivre sa démocratisation et son développement.

12. Le PNUD a joué un rôle important dans le processus national d'élaboration d'un document de stratégie pour la réduction de la pauvreté et de Vision 2020. Sa contribution la plus importante à la lutte contre la pauvreté a été sans doute d'avoir aidé le Gouvernement à organiser une consultation nationale et à démontrer par là sa volonté réelle de lutter contre la pauvreté avec les moyens proposés par la population. Le PNUD s'est également chargé d'administrer le mécanisme de financement établi par un accord conclu entre plusieurs organismes donateurs et visant à financer l'élaboration du document de stratégie. Ce document est en cours de finalisation et certains de ses éléments sont repris dans le budget de 2004-2005.

13. Le groupe thématique des Nations Unies sur le VIH/sida a pendant plus d'un an rencontré des intervenants dans tout le pays pour trouver avec eux les moyens de lutter contre la pandémie. Ces consultations ont abouti à l'élaboration d'un document intitulé *Turning a Crisis into an Opportunity: Scaling Up the National Response to HIV/AIDS in Lesotho* (Tirer parti de la crise : porter la lutte contre le sida à l'échelle du pays). Le Cabinet a adopté ce document directif qui doit être appliqué par les organes publics de tous niveaux. Le PNUD voit dans la pandémie de sida un problème majeur à résoudre mais également la possibilité de mobiliser tout le pays et de rassembler le pouvoir public et la société pour relever d'autres défis liés au développement.

14. En examinant les activités de coopération entreprises au cours des deux dernières années, on a découvert un certain nombre de problèmes pour ce qui est de l'application du programme, dont celui très grave de la lenteur et du manque d'efficacité dans l'exécution d'un certain nombre de projets financés par le PNUD, qui a brisé l'allant du bureau de pays. On peut y voir non seulement l'inefficacité du service public sur le plan de l'exécution mais également le fait que l'appui du PNUD était insuffisant. Des mécanismes d'application ont été certes mis en place, mais bien souvent sans tenir compte de la composition des partenaires du Gouvernement et, parfois, de façon tout à fait fortuite, en la bouleversant. L'importante question de la création de capacités était souvent oubliée au stade de l'élaboration des projets ou, lorsqu'elle entrait en ligne de compte, se présentait sous la forme habituelle des cours de formation et des séjours d'initiation et ne prévoyait pas l'utilisation des projets comme moyens d'apprendre sur le tas. Les produits des projets apparaissaient alors comme une finalité au lieu d'en être les moyens.

15. Tout en axant ses activités de coopération avec le pays à tous les niveaux sur l'obtention de résultats, le PNUD s'attachera à donner au volet création de capacités nationales toute l'importance voulue. À cet égard, le bureau de pays a admis que le PNUD axera son action sur ses propres domaines de compétence, tout en maintenant sa coopération avec les autres organismes dont les activités seront complémentaires à son action.

16. En 2002, le PNUD a répertorié en tout six grands domaines d'intervention, en faisant fond sur l'élan mondial en faveur des objectifs du Millénaire pour le développement. Il s'agit : de la gouvernance démocratique, de la lutte contre la pauvreté, de la prévention de la crise et du relèvement, de l'énergie et de l'environnement, des technologies de l'information et des communications et du VIH/sida. Cinq de ces grands domaines figurent dans le bilan commun de pays et doivent recevoir l'appui des organismes des Nations Unies; le PNUD a choisi d'intervenir dans quatre de ces domaines, à savoir : le VIH/sida; la réduction de la pauvreté; l'énergie et l'environnement; et la gouvernance démocratique.

### III. Programme proposé

17. *Un programme intégré.* L'objectif du programme proposé est de trouver une solution à tous les problèmes complexes qui ne cessent de s'aggraver et qui freinent le développement du Lesotho. Le PNUD aidera le Gouvernement à : a) intensifier la lutte contre le VIH/sida; b) réduire la pauvreté; c) mettre fin à la dégradation du milieu naturel; et d) consolider le régime démocratique. On élaborera un programme d'activité complet, en s'inspirant de l'expérience acquise et en exploitant la capacité propre au PNUD pour créer un climat propice au changement pour que le Gouvernement puisse accélérer son programme de réforme.

18. On peut établir de nombreux types de connexions entre les quatre éléments du programme. Ainsi, la dégradation du milieu naturel appauvrit le stock de ressources naturelles, ce qui réduit le rendement des cultures. Des cultures peu rentables mettent les familles rurales devant la perspective de ne pouvoir manger à leur faim, d'être plus facilement sujettes aux maladies et de se soigner mal et de s'exposer davantage à l'infection au VIH. La productivité des terres dépend du régime foncier (problème de gestion publique), étant donné qu'au Lesotho, la plupart des terres appartiennent aux communes.

19. Pour pouvoir mettre au point un programme d'activités complet, le PNUD : a) continuera de travailler avec le Gouvernement et d'autres partenaires de développement pour doter les services publics des capacités nécessaires lui permettant de lutter contre le VIH/sida avec d'autres armes; b) renforcera son partenariat avec le Gouvernement et d'autres partenaires pour faire en sorte que la lutte contre le VIH/sida soit au cœur de toutes les activités de développement; c) soutiendra la proposition de mise en place d'une commission et d'autres organismes nationaux chargés de la question du sida; d) favorisera une plus grande coopération entre les partenaires internationaux et l'esprit de dialogue dans le pays sur les questions de développement.

20. Au niveau national, le PNUD se conformera aux mesures recommandées par le Secrétaire général pour l'Afrique australe et aidera le Gouvernement lesothan à élaborer des stratégies, dotées des ressources voulues, pour permettre aux habitants, aux collectivités et au pays de mieux résister aux difficultés, en particulier au VIH/sida. Les quatre composantes du programme intégré seront conçues de façon à produire comme résultats ceux-là même qui ont été décrits dans le cadre de financement pluriannuel pour la période allant de 2004 à 2007 (<<http://www.undp.org/execbrd/pdf/dp00-31.PDF>>).

#### **VIH/sida**

21. On attend de ce sous-programme que : a) des réseaux de sensibilisation soient mis en place pour susciter chez les dirigeants une volonté de changement et de communication; b) des programmes de lutte contre le VIH/sida soient élaborés et dotés des ressources nécessaires; c) les mesures de lutte contre le VIH/sida figurent en bonne place dans les instruments et activités de planification du développement des ministères et structures locales compétents.

22. On admet à présent que le VIH/sida est la plus grande difficulté que rencontre le pays en matière de développement, aussi sera-t-il le principal domaine d'intervention de tous les organismes des Nations Unies opérant dans le pays. Le

PNUD fera en sorte que les mesures de lutte contre la pandémie figurent au centre de toutes les activités de développement.

23. L'ampleur de la pandémie dénote les déficiences structurelles du service public. Il est par conséquent nécessaire de repenser la lutte, en tirant parti des expériences acquises ailleurs et en mettant à profit toutes les capacités sous-utilisées à travers le pays, y compris en faisant appel aux autorités traditionnelles, aux autorités religieuses, au secteur public, au secteur privé et à la société civile. Une attention spéciale sera accordée au rôle des autorités traditionnelles, qui ont jusqu'à présent été peu ou mal sollicitées.

24. Le capital humain dont dispose le pays et la capacité de son service public à assurer des services ont été sérieusement amoindris par la pandémie. Le PNUD aidera à l'évaluation de l'impact du VIH/sida sur le fonctionnement du service public et financera l'Initiative de renforcement des capacités de l'Afrique australe qui : i) fournira au Gouvernement des conseils pour créer les conditions d'une bonne prestation de services; ii) aidera le Gouvernement à mettre en place à tous les niveaux administratifs une structure de service et à nouer des partenariats; iii) renforcera les moyens du programme de recrutement d'experts des Volontaires des Nations Unies; et iv) assurera des formations pour répondre aux demandes de nouvelles compétences.

25. Bien que le programme de pays privilégie les interventions en amont, qui consistent à transformer l'administration publique et le fonctionnement du secteur public pour faire face au VIH/sida, il complète l'action du Fonds mondial de lutte contre le sida, la tuberculose et le paludisme qui est, elle, axée sur la distribution d'antirétroviraux et de médicaments essentiels et sur l'accès aux traitements et aux soins. La parade régionale (programme régional de lutte contre le VIH/sida, Centre de contact sous-régional, Initiative de renforcement des capacités de l'Afrique australe et Bureau d'appui régional pour la coordination interinstitutions) contribue de façon importante au programme de pays en apportant des moyens supplémentaires et le savoir-faire nécessaire.

26. Le PNUD financera la nouvelle Commission nationale de lutte contre le sida, qui sera largement représentative de la société Basotho. De plus, une formation aux fonctions de direction sera dispensée aux hauts fonctionnaires, l'objectif étant de faire en sorte que les institutions publiques repensent la lutte contre le VIH/sida.

27. Il importe que le public dispose d'un minimum de connaissances sur le VIH/sida, ses causes, les moyens de prévention, la nature du mal, les symptômes, l'impact et les conséquences de la maladie et la façon de la gérer. On a pour ce faire les technologies de l'information et des communications, outil simple et relativement peu coûteux.

### **Pauvreté et insécurité alimentaire**

28. Ce sous-programme devrait permettre au pays de disposer de meilleures capacités institutionnelles pour : a) pouvoir faire face simultanément à l'insécurité alimentaire causée par le VIH/sida et à la pauvreté chronique; et b) entreprendre les activités nécessaires pour atteindre les objectifs du Millénaire pour le développement.

29. En ce qui concerne l'évaluation du progrès de la poursuite des objectifs du Millénaire pour le développement, l'aide du PNUD portera sur le suivi des objectifs

touchant l'information du public et la mobilisation des ressources. Pour ce faire, le PNUD se propose : a) d'aider à la définition des besoins en données et au renforcement des moyens statistiques destinés à la production d'indicateurs permettant de suivre l'application des volets du Document de stratégie pour la réduction de la pauvreté qui traitent des liens entre le VIH/sida et l'insécurité alimentaire; b) d'élaborer et de diffuser largement un rapport national sur le développement humain qui fait ressortir la corrélation entre la pauvreté, le VIH/sida et l'insécurité alimentaire; et c) de renforcer le Ministère des administrations locales et de donner aux collectivités locales les moyens de participer activement à l'action contre la pauvreté.

30. Par ailleurs, le PNUD aidera à la mise en place d'un système de suivi de la pauvreté au Lesotho, en mettant l'accent sur la fourniture de services essentiels. Il aidera le pays, d'une part, à coordonner ses politiques macroéconomiques avec la libéralisation du commerce, les politiques d'emploi et la réforme sectorielle et, de l'autre, à réduire la pauvreté et les inégalités. Une partie du programme de transformation sera assurée en coopération étroite avec la Direction de la gestion des catastrophes et le Cabinet du Premier Ministre pour simplifier et améliorer les interventions d'urgence face aux situations de crise alimentaire périodiques dues à la faiblesse structurelle du pays.

### **Environnement et énergie**

31. Ce sous-programme devrait permettre que : a) le pays dispose de moyens supplémentaires pour promouvoir la gestion des terres et la conservation de la diversité biologique en vue de consolider dans la durée les moyens de subsistance et de réduire la pauvreté; b) des stratégies nationales et locales de développement durable soient élaborées et appliquées, qui cadrent avec la stratégie de réduction de la pauvreté; et c) l'utilisation de techniques propres soit encouragée afin de réduire les émissions, et ce, par des démonstrations techniques des façons d'économiser l'énergie et d'utiliser les énergies renouvelables.

32. Le PNUD mettra davantage l'accent sur l'adoption d'une stratégie d'envergure de reboisement et de conservation du sol. Cette initiative sera complétée par la diffusion de messages écologiques. Les espaces non pollués seront placés sous protection. Pour bien gérer ces zones protégées, il convient d'associer les collectivités qui y vivent à la prise de décisions, en particulier pour ce qui est des mesures de substitution au pâturage et au bois de chauffe. À cet égard, le PNUD continuera à renforcer la capacité du pays de conserver sa faune et sa flore montagnardes et à l'aider à promouvoir l'utilisation des énergies renouvelables pour les besoins du ménage.

### **Régime démocratique**

33. Ce sous-programme devrait permettre : a) de renforcer la structure interne du corps législatif en formant les députés et le personnel des organes législatifs aux fonctions de contrôle; b) de doter le pays de stratégies de décentralisation et d'améliorer la planification des services de façon à mieux répondre aux besoins locaux et à tenir compte des besoins des femmes; et c) de réformer le secteur public et de renforcer le sens des responsabilités au sein des institutions.

34. Au titre de ce sous-programme, le PNUD continuera d'aider le Parlement à jouer un rôle de supervision, en prêtant de l'aide au bureau du Président de la

Chambre et en appuyant la mise sur pied des comités du portefeuille et un comité de réforme parlementaire.

35. L'une des difficultés majeures consiste à transformer le secteur public pour lui permettre de satisfaire aux besoins du pays en matière de développement, et de susciter dans ce secteur des changements de mentalité, de structure et des mécanisme de décision. Grâce aux instruments de transformation de la vie des Basothos, tels que Vision 2020 et le Document de stratégie de réduction de la pauvreté, le Gouvernement a la possibilité de susciter une plus grande volonté de changement à mesure que les Lesothans prennent conscience de leur droit, en tant que citoyens, aux services de base.

36. Le Gouvernement a la ferme volonté d'organiser en 2004 des élections locales, qui vont changer radicalement la prestation de services. Les plans d'organisation des élections locales recevront un appui et la participation de tous les partis politiques sera encouragée. Les ministères compétents recevront une aide qui leur permettra d'élaborer des plans de décentralisation sectorielle. Le Gouvernement associera davantage la société civile à l'élaboration des plans et au suivi de leur application, pour tenir compte des préoccupations et besoins locaux, y compris les inégalités entre les sexes et l'exclusion sociale des femmes.

## **IV. Gestion, suivi et évaluation du programme**

### **Gestion axée sur les résultats**

37. Pour pouvoir appliquer le programme de pays du PNUD de façon cohérente, il faudra notamment convertir les trois groupes de contact existants pour en faire des équipes capables de diriger et de coordonner l'exécution des volets du programme. Il faudra donc veiller à ce que le programme de pays du PNUD suive une stratégie bien conçue, et donc associer étroitement le Groupe de la stratégie à toutes les activités relatives aux programmes.

38. Le Plan-cadre des Nations Unies pour l'aide au développement formera le cadre de suivi et d'évaluation général qui guidera l'application du cadre de résultats stratégiques, qui sera lui-même modifié en fonction des indicateurs et des buts figurant dans le bilan commun de pays/Plan-cadre. Ceux qui sont énoncés dans le Plan-cadre figurent également dans le programme de pays. Par conséquent, en même temps que l'examen annuel du cadre de résultats stratégiques, on procédera à la révision du programme de pays en prenant en compte dans les deux cas des mêmes indicateurs et objectifs. On tiendra à cet effet des réunions tripartites avec le Gouvernement et d'autres parties prenantes, qui pourront ainsi s'entendre sur les décisions à prendre pour obtenir les résultats désirés. Lors de ces réunions, on pourra également juger de l'efficacité des organismes nationaux dans l'exécution du programme. Le programme fera l'objet d'une vérification plus stricte, l'objectif étant d'en renforcer la transparence et le sens des responsabilités des exécutants.

### **Modalités d'exécution**

39. Le Gouvernement et le PNUD avaient convenu que 90 % des activités de programme de la période en cours (2002-2004) seraient exécutées par des entités nationales. Il y a eu toutefois des problèmes et les taux d'exécution sont loin d'être satisfaisants. Le bureau de pays passera au crible tous les organes chargés de



l'exécution pour comprendre leur impact sur les résultats et sur le renforcement des capacités des institutions de l'État. Les structures parallèles qui existent à l'intérieur des ministères auxquels le PNUD fournit une aide financière seront dès que possible éliminées peu à peu, et au cours de la période à l'examen, on choisira d'autres organes parmi ceux existant au sein des structures gouvernementales pour exécuter le programme.

#### **Appui aux organismes des Nations Unies**

40. Ce sont les coordonnateurs résidents qui ont tissé les partenariats internationaux nécessaires pour aider le pays à intensifier la lutte contre le VIH/sida et à asseoir son régime démocratique. Toutefois, pour appliquer le programme de réformes du Secrétaire général de l'ONU, il importe au plus haut point de renforcer le bureau du coordonnateur résident au Lesotho de façon que l'action des organismes des Nations Unies forme un tout cohérent et non un amalgame d'initiatives éparses. Étant donné les transformations rapides que le pays a connues depuis l'établissement du dernier bilan commun de pays en 2000 (<<http://www.undp.org.ls/PublicationsandReports/cca.pdf>>) et de l'actuel Plan-cadre des Nations Unies pour l'aide au développement ([<http://www.undp.org/ls/Publications and Reports/undaf.pdf>]), on a utilisé, pour établir le présent programme, les données figurant dans le nouveau bilan commun de pays, qui est en cours d'élaboration, et repris les aspects importants et les domaines d'action privilégiés du Plan-cadre révisé (en cours de mise au point). Le PNUD s'est chargé de coordonner l'élaboration du nouveau bilan commun de pays (2003) et du nouveau Plan-cadre des Nations Unies pour l'aide au développement.

41. Le PNUD continuera de prêter son appui au coordonnateur résident, qui se charge de coordonner l'action de tous les organismes des Nations Unies face aux catastrophes humanitaires en Afrique australe, ainsi que d'autres initiatives communes. Il s'agit : de renforcer les capacités nationales en matière de statistiques de façon à permettre la production de données relatives aux secours d'urgence et aux interventions de développement à long terme et les capacités nationales en matière de suivi de la lutte contre la pauvreté; et d'aider les organismes des Nations Unies à sensibiliser l'opinion publique lesothane à la poursuite des objectifs du Millénaire pour le développement au Lesotho et à suivre les résultats obtenus par le pays dans cette voie.

#### **Partenariat et mobilisation de ressources**

42. Le PNUD continuera de renforcer les partenariats avec les principaux donateurs au Lesotho et ailleurs. Il cherchera en particulier à consolider les liens déjà établis avec les partenaires établis en Afrique australe en vue de mobiliser les ressources nécessaires et de faire connaître les activités du PNUD, en particulier, et du système des Nations Unies en général. Des rencontres ont déjà été organisées avec les donateurs établis à Pretoria et le PNUD a reçu par la suite des réponses très favorables.

## Cadre de résultats et de ressources pour le Lesotho (2005-2007)

**Priorité ou objectif national 1 : Création d'une société compétente en matière de VIH/sida grâce au renforcement des institutions et des politiques nécessaires pour lutter contre l'épidémie de VIH/sida, et mise au point de systèmes d'appui efficaces pour en atténuer les répercussions sur les foyers touchés et les personnes contaminées.**

**Résultat escompté du PNUAD :** Une société bien informée sur le sida, pouvant espérer vivre plus longtemps et dans un meilleur état de santé.

<i>Élément du programme</i>	<i>Résultats du programme de pays</i>	<i>Produits du programme de pays</i>	<i>Indicateurs de produits, données de base et objectifs</i>	<i>Rôle des partenaires</i>	<i>Ressources par but (dollars É.-U.)</i>
Création d'un milieu favorable et établissement de partenariats. Systématisation de la lutte contre le VIH/sida. Nouvelle politique en matière de technologies de l'information et des communications (TIC).	Tous les Basothos bien informés sur le VIH/sida. Diminution du risque et de la vulnérabilité face au VIH/sida. Espérance de vie plus longue pour l'ensemble de la population.	Appui à la création de la Commission nationale sur le sida ou renforcement de l'Autorité de coordination du programme de lutte contre le VIH/sida du Lesotho. Renforcement et développement à l'échelon national des partenariats en faveur de la lutte contre le VIH/sida et contre l'insécurité alimentaire, et de la capacité à améliorer la gouvernance. Rapport sur les conséquences du VIH/sida pour la prestation des services du secteur public. Plan renforcé en faveur des orphelins et des autres enfants	Politique nationale en matière de sida. Rapport sur les conséquences du VIH/sida pour la prestation des services du secteur public. Plan en faveur des orphelins et des enfants vulnérables. Nombre de structures de soutien local créées. Nombre de sites de TIC créés. Nombre de VNU et de VNU locaux employés. Document sur le programme établi. Espérance de vie.	Les autorités du pays doivent mettre en place des processus législatifs en vue de créer la Commission nationale sur le sida ou de renforcer l'Autorité de coordination du programme de lutte contre le VIH/sida du Lesotho, avec l'appui du groupe thématique des Nations Unies sur le VIH/sida. Coordination entre le Groupe spécial chargé des orphelins et des autres enfants vulnérables, la Commission nationale sur le sida, l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture (FAO), le Fonds des Nations Unies pour l'enfance (UNICEF) et le Programme alimentaire (PAM) dans l'appui offert aux	Ressources ordinaires : 1 000 000 Autres ressources : VNU : 150 000

<i>Élément du programme</i>	<i>Résultats du programme de pays</i>	<i>Produits du programme de pays</i>	<i>Indicateurs de produits, données de base et objectifs</i>	<i>Rôle des partenaires</i>	<i>Ressources par but (dollars É.-U.)</i>
		vulnérables mis au point. Initiatives locales rattachant les mesures de soutien aux activités de prévention du VIH/sida, et renforcement des soins et du soutien aux personnes dont la vie est touchée par le VIH/sida. Achat des TIC requises. Capacités renforcées grâce aux Volontaires des Nations Unies (VNU) et aux VNU locaux		orphelins et aux enfants vulnérables ainsi qu'aux familles touchées par le VIH/sida. VNU fournissant un personnel essentiel pour divers programmes liés au VIH/sida dans le cadre de l'Initiative de renforcement des capacités de l'Afrique australe. Différents responsables mobilisés en faveur d'une société bien informée sur le VIH/sida.	

**Priorité ou objectif national 2 : Sécurité alimentaire.**

**Résultat escompté du PNUAD : Recul de l'insécurité alimentaire et de la pauvreté.**

Prévention des crises et redressement. Développement de partenariats avec les parties prenantes en matière de sécurité alimentaire.	Amélioration de la sécurité alimentaire des familles. Amélioration de la qualité de l'environnement. Diminution de la vulnérabilité ponctuelle face aux catastrophes naturelles et aux chocs économiques.	Plan national novateur en matière de sécurité alimentaire répondant à la nouvelle réalité du lien entre VIH/sida et sécurité alimentaire, mis au point et lancé. Rapport sur la situation alimentaire établi et diffusé de façon régulière pour surveiller l'efficacité des politiques et des programmes. Causes profondes de l'insécurité alimentaire déterminées.	Lancement du plan national sur la sécurité alimentaire. Nombre de rapports publiés. Nombre d'enseignants ayant reçu une formation sur la prévention du VIH/sida, les compétences pratiques et l'égalité des sexes. Volume d'aide alimentaire apportée aux groupes vulnérables. Nombre et quantité de	Facilitation d'une évaluation de la situation alimentaire du pays par le Groupe de travail de l'ONU chargé de la sécurité alimentaire et le Comité de hauts fonctionnaires de l'administration chargé de la sécurité alimentaire Collaboration entre le Groupe de travail chargé de la sécurité alimentaire, l'UNICEF, la direction de la gestion des catastrophes, la FAO et	Ressources ordinaires : 100 000
----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------	-----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------	---------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------	------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------	----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------	---------------------------------

<i>Élément du programme</i>	<i>Résultats du programme de pays</i>	<i>Produits du programme de pays</i>	<i>Indicateurs de produits, données de base et objectifs</i>	<i>Rôle des partenaires</i>	<i>Ressources par but (dollars É.-U.)</i>
		<p>Enseignants et prestataires de services locaux ayant été formés en matière de prévention du VIH/sida, de compétences pratiques et de questions d'égalité des sexes, en coopération avec la direction de la gestion des catastrophes.</p> <p>Aide alimentaire offerte aux groupes vulnérables.</p> <p>Soutien à la production alimentaire offert aux familles.</p> <p>Qualité améliorée des intrants et des services de vulgarisation fournis aux agriculteurs.</p> <p>Capacités renforcées dans le secteur de l'élevage, de l'irrigation et de l'horticulture.</p> <p>Publication régulière du <i>Bulletin sur la situation alimentaire</i>.</p> <p>Système de surveillance de la nutrition renforcé.</p> <p>Accès des agriculteurs au microcrédit et aux subventions.</p> <p>Niveau de santé des enfants et des femmes rehaussé.</p>	<p>cultures cultivées par les familles bénéficiaires.</p> <p>Nombre de bulletins parus.</p>	<p>les organisations non gouvernementales, dans l'exécution des programmes locaux.</p>	

<i>Élément du programme</i>	<i>Résultats du programme de pays</i>	<i>Produits du programme de pays</i>	<i>Indicateurs de produits, données de base et objectifs</i>	<i>Rôle des partenaires</i>	<i>Ressources par but (dollars É.-U.)</i>
		Meilleure information sur le marché de l'alimentaire et les modes de commercialisation.			

**Priorité ou objectif national 3 : Consolidation de la démocratie, de la gouvernance, de la sûreté et de la sécurité.**

**Résultat escompté du PNUAD :** Renforcement des institutions démocratiques et des organisations de la société civile, direction novatrice des affaires publiques et progrès en matière de libertés civiles et de droits de l'homme.

Promotion de la démocratie.	Pouvoirs publics plus transparents, agissant davantage en concertation et comptables de leurs décisions, fournissant un service public efficace à tous les niveaux.	Initiative en faveur d'une prise en main nationale renforcée afin de répondre aux priorités nationales.	Nombre de textes de loi adoptés.	Formation des hauts fonctionnaires de l'administration sur la direction novatrice des affaires publiques.	Ressources ordinaires : 600 000
Moyens d'action des dirigeants.		Société civile mieux à même d'œuvrer pour la concertation sociale, l'élaboration et la mise en œuvre des politiques.	Nombre de programmes de formation des dirigeants mis en place.	Campagnes de sensibilisation aux droits civils et à la participation à tous les niveaux.	Autres ressources : Fonds d'affectation spéciale thématique 300 000
Décentralisation et gouvernance au niveau local.	Pays plus libre et plus sûr.	Loi sur la décentralisation et tenue d'élections locales.	Nombre de parlementaires ayant bénéficié d'une formation.		
		Institutions d'administration locale établies dans l'ensemble des districts.	Élections locales organisées.		

**Priorité ou objectif national 4 : Création d'emplois, développement des infrastructures et renforcement des capacités en ressources humaines.**

**Résultat escompté du PNUAD :** Réduction de la pauvreté, amélioration des capacités en ressources humaines.

Réduction de la pauvreté.	Sensibilisation générale et connaissance des objectifs du Millénaire pour le développement (OMD) par la population.	DSRP établi et exploité.	DSRP approuvé.	Finalisation du rapport sur les OMD par le Groupe de travail de l'ONU chargé des OMD, en coopération avec le Ministère des finances et	Ressources ordinaires : 300 000
Réformes politiques favorables aux pauvres.		Campagne nationale multimédia sur le DSRP mise au point.	Nombre d'articles et d'ouvrages publiés sur le DSRP.		Autres ressources : Fonds d'affectation spéciale thématique 300 000
		Rapport mondial sur le développement	Lancement du rapport sur les OMD.		

<i>Élément du programme</i>	<i>Résultats du programme de pays</i>	<i>Produits du programme de pays</i>	<i>Indicateurs de produits, données de base et objectifs</i>	<i>Rôle des partenaires</i>	<i>Ressources par but (dollars É.-U.)</i>
Sécurité alimentaire améliorée.	humain (PNUD) consacré aux OMD publié.	Nombre de rapports de suivi établis par le Bureau de statistique.	de la planification du développement.		
Relèvement des revenus.	Capacité renforcée du Bureau de statistique à surveiller les progrès accomplis pour la réalisation des OMD et objectifs du DSRP.	Rapports d'étude sur la procédure d'appel global.	Finalisation du DSRP et du Plan directeur du Service chargé du suivi de la situation relative à la pauvreté par le Groupe de travail technique sur le DSRP, en coopération avec le Ministère des finances et de la planification du développement et le Bureau de statistique.		
Essor des petites et moyennes entreprises.	Examen du rôle de la procédure d'appel global et réponse à la crise humanitaire.	Création du service chargé du suivi de la situation relative à la pauvreté, et recrutement du personnel.			
	Mise à jour de la politique relative à l'égalité des sexes et au développement, et mise en place d'une stratégie en faveur de l'égalité des sexes.	Nombre de rapports publiés sur les données stratégiques.			
	Création du service chargé du suivi de la situation relative à la pauvreté.	Variation du produit intérieur brut, en pourcentage.			
	Données stratégiques disponibles.				
	Ressources financières exploitées.				

**Priorité ou objectif national 5 : Amélioration des prestations du service public.**

**Résultat escompté du PNUAD : Amélioration de la direction des affaires publiques et promotion de prestations de qualité dans les services publics.**

Amélioration du service public et des prestations.	Services publics mis à la disposition de tous les Basothos.	Formation sur la direction novatrice des affaires publiques.	Nombre de sessions de formation sur la direction novatrice des affaires publiques.	Coopération entre le PNUD et le Cabinet du Premier Ministre, le Ministère de la fonction	Ressources ordinaires : 104 000
----------------------------------------------------	-------------------------------------------------------------	--------------------------------------------------------------	------------------------------------------------------------------------------------	------------------------------------------------------------------------------------------	---------------------------------

<i>Élément du programme</i>	<i>Résultats du programme de pays</i>	<i>Produits du programme de pays</i>	<i>Indicateurs de produits, données de base et objectifs</i>	<i>Rôle des partenaires</i>	<i>Ressources par but (dollars É.-U.)</i>
	Utilisation efficace et transparente des ressources publiques. Participation d'une société civile dynamique.	Fonctionnaires formés aux méthodes modernes de communication et de sensibilisation. Évaluation des répercussions du VIH/sida sur la prestation des services publics évaluées, et recommandations de mesures visant à y remédier au Gouvernement.	Nombre de fonctionnaires ayant été formés à la direction novatrice des affaires publiques. Lancement du rapport sur l'étude des répercussions du VIH/sida.	publique, le Ministère des finances et du développement économique et le Ministère de la décentralisation pour la mise en place de la direction novatrice des affaires publiques et la formation s'y rapportant.	Autres ressources : Fonds d'affectation spéciale thématique 180 000
<b>Priorité ou objectif national 6 : Gestion et conservation de l'environnement.</b>					
<b>Résultat escompté du PNUAD : Inversion de la tendance actuelle à la dégradation de l'environnement grâce à une gestion écologique.</b>					
Énergie et environnement.	Utilisation plus judicieuse des ressources naturelles (terre, eau, énergie et autres ressources).	Politique de gestion des déchets solides.	Élaboration du projet de document présentant la politique de gestion des déchets solides.	Coopération entre le PNUD et le Ministère de l'environnement et du tourisme pour la promotion et la création de cadres institutionnels en faveur d'une gestion écologique et du développement du tourisme.	Ressources ordinaires : 500 000
Aménagement et conservation des sols.	Arrêt et inversion de la perte des sols et des terres cultivables.	Ressources du Fonds mondial (FEM) mobilisées en faveur du Projet de lutte contre la dégradation des sols.	Établissement et présentation du projet de document du FEM sur le Projet.		Autres ressources : FEM : 4 400 000
Gestion durable de la diversité biologique.	Préservation de la diversité biologique et de l'écosystème montagneux.	Zones de conservation de la diversité biologique instituées.	Nombre de zones de conservation de la diversité biologique instituées.		Participation du Gouvernement aux coûts : 100 000
Écotourisme.		Développement de centres d'écotourisme ayant un ancrage local.	Nombre de projets de centres d'écotourisme établis et présentés aux donateurs.		<b>Total général</b>
		Développement de l'agriculture écologique qui protège les sols.			<b>Ressources ordinaires : 2 604 000</b>
					<b>Autres ressources : Fonds d'affectation spéciale thématique : 780 000</b>
					<b>FEM : 4 400 000</b>
					<b>Participation du Gouvernement aux coûts : 100 000</b>
					<b>VNU 150 000</b>